

AMEN ALLIANCE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2023

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » au 30 septembre 2023 pour la période se terminant à cette date, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **57 813 665 Dinars**, un actif net de **57 649 836 dinars** et un bénéfice de la période de **895 317 dinars**.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle sur la situation financière de AMEN ALLIANCE SICAV arrêtés au 30 septembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie en vigueur en Tunisie.

Observations

Toutefois, nous vous informons que :

- Les emplois en actions OPCVM, obligations et bons de trésor assimilables représentent 83,46% de l'actif au 30 Septembre 2023, dépassant ainsi la limite de 80% de l'actif prévue par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

En conséquence, les emplois en liquidité et quasi liquidité représentent 16,506 % de l'actif total au 30 Septembre 2023. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Nous attirons votre attention sur la note 2.3 des états financiers, décrit la nouvelle méthode à adopter par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Le traitement comptable y afférent, à appliquer d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 06 Novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

BILAN
Au 30/09/2023
(Exprimé en dinars)

		30/09/2023	30/09/2022	31/12/2022
ACTIF				
Portefeuille-titres		48 251 623	51 299 417	50 048 187
Actions et droits rattachés		-	-	-
Obligations de sociétés	3.1	16 083 766	18 689 006	17 885 891
Emprunt d'Etat	3.2	32 167 857	30 041 369	31 703 935
Titres OPCVM		-	2 569 042	458 361
Placements monétaires et disponibilités		9 542 687	26 908 744	18 614 004
Placements monétaires		-	10 851 735	4 945 577
Disponibilités	3.3	9 542 687	16 057 009	13 668 427
Créances d'exploitation	3.4	19 355	30 805	22 889
Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		57 813 665	78 238 966	68 685 080
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.5	142 567	245 139	165 560
Autres Créditeurs divers	3.6	21 262	8 182	5 978
TOTAL PASSIF		163 829	253 321	171 538
Capital	3.7	55 249 045	74 727 455	64 737 932
Sommes Distribuables	3.8	2 400 791	3 258 190	3 775 610
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-	-
Résultat distribuable de la période		2 400 791	3 802 073	4 814 193
Régul résultat distribuable de la période		-	-543 883	-1 038 583
ACTIF NET		57 649 836	77 985 645	68 513 542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		57 813 665	78 238 966	68 685 080

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

Allant du 01/07/2023 au 30/09/2023

(Exprimé en dinars)

		Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	4.1	845 587	2 566 470	822 904	2 490 645	3 336 412
Dividendes/ Titres OPCVM		-	64 529	-	230 461	230 461
Revenues des obligations de sociétés		757 771	2 241 357	735 088	1 999 599	2 757 551
Revenues des emprunts d'Etat		87 816	260 584	87 816	260 584	348 400
Revenus des placements monétaires	4.2	243 080	647 891	1 001 522	2 143 565	2 528 277
Total des revenus de placements		1 088 667	3 214 361	1 824 426	4 634 210	5 864 689
Charges de gestion des placements	4.3	-170 648	-498 447	-293 588	-720 922	-918 208
Revenus Nets des placements		918 019	2 715 914	1 530 838	3 913 288	4 946 481
Autres charges d'exploitation	4.4	-33 182	-98 738	-66 257	-111 215	-132 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		884 837	2 617 177	1 464 581	3 802 073	4 814 193
Régularisation du résultat d'exploitation		-177 346	-216 385	-827 760	-543 883	-1 038 583
SOMMES DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		707 491	2 400 791	636 821	3 258 190	3 775 610
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		177 346	216 385	827 760	543 883	1 038 583
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-	-2 460	8 694	5 993	-1 676
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		10 480	-22 839	26 630	-157 857	-138 973
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		895 317	2 591 877	1 499 905	3 650 210	4 673 544

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Allant du 01/07/2023 au 30/09/2023

(Exprimé en dinars)

	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/01/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 30/09/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES	895 317	2 591 878	1 499 905	3 650 210	4 673 544
OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	884 837	2 617 177	1 464 582	3 802 073	4 814 193
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-	-2 460	8 694	5 993	-1 676
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	10 480	-22 839	26 630	-157 857	-138 973
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 750 682	-13 455 583	-14 836 809	3 351 767	-7 143 670
Souscriptions	15 425 206	65 612 477	75 419 159	135 071 289	175 556 463
- Capital	14 115 825	60 866 011	69 234 631	124 830 681	161 325 710
- Régularisation des sommes non distribuables	815 539	3 544 113	3 613 774	6 592 318	8 510 712
- Régularisation des sommes distribuables	493 842	1 202 353	2 570 754	3 648 290	5 720 041
Rachat	-19 175 887	-79 068 060	-90 255 968	-131 719 522	-182 700 132
- Capital	-17 493 203	-73 378 518	-82 542 468	-121 157 992	-167 154 669
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 011 496	-4 270 804	-4 314 986	-6 369 356	-8 786 839
- Régularisation des sommes distribuables	-671 188	-1 418 738	-3 398 514	-4 192 173	-6 758 624
VARIATION DE L'ACTIF NET	-2 855 365	-10 863 705	-13 336 904	7 001 977	-2 470 126
ACTIF NET					
En début de période	60 505 201	68 513 542	91 322 548	70 983 668	70 983 668
En fin de période	57 649 836	57 649 836	77 985 645	77 985 645	68 513 542
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	500 533	582 767	798 901	638 000	638 000
En fin de période	470 130	470 130	672 801	672 801	582 767
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,723%	5,754%	4,182%	5,559%	5,669%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2023

1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type capitalisation, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 15 janvier 2020 à l'initiative de Amen Bank et a été ouverte au public le 17 février 2020. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières constitué au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toute autre ressource.

La gestion de la SICAV est assurée par la société AMEN INVEST. AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV. AMEN BANK se charge aussi de la distribution des titres de la SICAV.

La société AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice de la SICAV s'étend du 17 février 2020 au 31 décembre 2020.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1. **Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 30 Septembre 2023.

2.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilés

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle

des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du obligations et valeurs similaires et sur les placements trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie

donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

2.7. Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.8. Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.9. Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3. NOTES SUR LE BILAN

PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2023 se détaille comme suit :

3.1. Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30/09/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0003400405	AMEN BANK 2010 SUB	17 800	237 149	238 526	0,41%
TN0003400660	AMEN BANK 2020-03	75 000	4 500 000	4 709 609	8,17%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	500 000	517 564	0,90%
TN0004700811	ATL 2020 -1A	10 000	600 000	647 408	1,12%
TN004700811	ATL 2020 -1AA	15 000	900 000	971 112	1,68%

TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	800 000	843 934	1,46%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	600 000	645 896	1,12%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	300 000	315 120	0,55%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	200 000	202 767	0,35%
TN0006610554	ATTIJARI LEASING 2020-1	8 000	480 000	513 213	0,89%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	400 000	400 787	0,70%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	1 500 000	1 603 815	2,78%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	504 000	515 568	0,89%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	560 000	585 949	1,02%
TN0002102143	TLF 2020-SUB	20 000	1 200 000	1 266 049	2,20%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	10 000	600 000	621 499	1,08%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	400 000	429 040	0,74%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	500 000	537 808	0,93%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	500 000	518 102	0,90%

Total Obligations de sociétés		15 284 620	16 083 766	27.90%
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2. Emprunts d'Etat

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 30/09/2023</u>	<u>% Actif Net</u>
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 850 445	6,68%
EN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 390 278	4,15%
TN0008000838	EN 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 088 481	8,83%
TN0008000895	EN 2021 CAT. B /5 2EME T	50 000	5 000 000	5 034 623	8,73%
TNTNYZ6GUZ33	EN 2021 CAT. B /5 3EME T	50 000	5 000 000	5 306 674	9,21%
TNHG2VXQ3BG0	EN 2022 CATB 1ERE T	50 000	5 000 000	5 191 617	9,01%
TNHG2VXQ3BG	EN 2022 CATB 1ERE T-COMPL	6 000	600 000	622 994	1,08%
TNQVHB5WZ2K2	EN 2022 CATB 2EME T	25 000	2 500 000	2 555 180	4,43%
TNVFSFLG1FH4	EN 2022 CATC 4EME T TV	15 000	1 500 000	1 604 071	2,78%
TN3C6DVEWM76	EN 2023 CATB 1ERE T TV	5 000	500 000	523 494	0,91%
Total Emprunts d'Etat BTA			31 177 500	32 167 857	55.80%

PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES :

3.3. Disponibilités

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PLACEMENT A TERME	-	2 518 558	-
SOMMES A L'ENCAISSEMENT	9 542 687	13 538 451	13 668 427
Total des disponibilités	9 542 687	16 057 009	13 668 427

CREANCES D'EXPLOITATION :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2023 se détaille comme suit :

3.4. Créances d'exploitation :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
INTERET COURU/COMPTE REMUNERE	19 355	30 805	22 889
AUTRES	-	-	-
Total des créances d'exploitation	19 355	30 805	22 889

PASSIF :

Le solde de cette rubrique au 30 Septembre 2023 se détaille comme suit :

3.5. Opérateurs créditeurs :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
GESTIONNAIRE	12 443	20 455	14 946
DEPOSITAIRE	37 179	64 196	43 033
DISTRIBUTEUR	92 945	160 488	107 580
Total des opérateurs créditeurs	142 567	245 139	165 560

3.6. Autres créditeurs divers :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
PROVISION CHARGE A PAYER	14 600	-	-
AUTRES CREDITEURS (CMF)	4 978	8 182	5 978
TCL	1 684	-	-
Total des sommes distribuables	21 262	8 182	5 978

ACTIF NET :

3.7. Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 Janvier 2023 au 30 Septembre 2023 se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2022		
Montant		64 737 932
Nombre de titres		582 767
Nombre d'actionnaires		99
Souscriptions réalisées		
Montant		60 866 011
Nombre de titres		547 913
Nombre d'actionnaires entrants		17
Rachats effectués		
Montant		-73 378 518
Nombre de titres		-660 550
Nombre d'actionnaires sortants		-22
Autres effets sur le capital		
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		2 460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		22 839
Régularisation des sommes non distribuables		8 255
Résultats antérieurs incorporés au capital (*)		3 775 610
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital		-734 946
Frais de négociation de titre		-
Capital au 30 Septembre 2023		
Montant en nominal		55 249 045
Nombre de titres		470 130
Nombre d'actionnaires		94

(*) Les sommes distribuables de l'exercice antérieur ont été distribuées suivant la décision de l'assemblée Générale ordinaire du 28 Avril 2022, affectant ces sommes au niveau du poste capital.

3.8. Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 Septembre 2023 se détaillent comme suit :

	<u>30/09/2023</u>	<u>30/09/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat Distribuable des périodes antérieures	-	-	-
Résultat Distribuable de la période	2 617 176	3 802 073	4 814 193
Régularisations du résultat distribuable de la période	<216 385>	<543 883>	<1 038 584>
Total des sommes distribuables	2 400 791	3 258 190	3 775 610

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres se détaillent comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/07/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/07/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Dividendes/Titres OPCVM	-	64 529	-	230 461	230 461
Revenus des obligations des sociétés	757 771	2 241 357	735 088	1 999 599	2 757 551
Revenus des emprunts d'Etat (BTA)	87 816	260 584	87 816	260 584	348 400
Total des Revenus du portefeuille titres	845 587	2 566 470	822 904	2 490 645	3 336 412

4.2. Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022</u> <u>au</u> <u>31/12/2022</u>
Revenus des placements à terme	-	-	75 944	363 774	385 793
Revenus du compte rémunéré	8 832	26 725	34 298	34 298	34 881
Revenus des certificats de dépôt	140 390	279 156	478 796	844 776	985 698
Revenus des billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Revenus des pensions livrées	93 858	342 011	412 484	900 717	1 121 905
Total des Revenus des placements monétaires	243 080	647 891	1 001 522	2 143 565	2 528 276

4.3. Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2023 au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2022</u> <u>au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Rémunération du distributeur	93 754	273 847	161 297	396 074	504 463
Rémunération du gestionnaire	39 392	115 062	67 772	166 418	211 959
Rémunération du dépositaire	37 502	109 539	64 519	158 430	201 785
Total des charges de gestion de placements	170 648	498 447	293 588	720 922	918 208

4.4. Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	<u>Du 01/07/2023</u> <u>au 30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2023</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Du</u> <u>01/07/2022 au</u> <u>30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 30/09/2022</u>	<u>Du 01/01/2022</u> <u>au 31/12/2022</u>
Redevances CMF	15 758	46 025	27 109	66 567	84 784
Services bancaires & assimilés	6 178	6 196	9 580	9 591	9 597
TCL	<1 634>	8 317	3 568	9 056	11 907
IMPOT & TAXES	-	400	400	400	400
Jetons de présence	12 880	37 800	25 600	25 600	25 600
Total des Autres charges d'exploitation	33 182	98 738	66 257	111 215	132 288

5. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DISTRIBUTEUR ET DU DEPOSITAIRE

5.1. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à AMEN INVEST-intermédiaire en bourse ; celle-ci est chargée des choix de placement et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.25% TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

5.2. Rémunération du dépositaire :

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres de la SICAV. En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une rémunération égale à 0.2% HT de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.

Elle est supportée par la SICAV.

5.3. Rémunération du distributeur :

AMEN BANK assure la fonction de distributeur pour la société. Les demandes de souscription et de rachat doivent être introduites auprès des guichets du réseau d'agences d'AMEN BANK avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, AMEN BANK perçoit une commission de distribution annuelle de 0,595% TTC de l'actif d'AMEN ALLIANCE SICAV.

Cette rémunération décomptée jour par jour, est réglée mensuellement, dans les 15 jours qui suivent la clôture de chaque mois, nette de toute retenue fiscale.